

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES – MULTIWAGON

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « **CGV** ») sont applicables sans exception à toutes les commandes, livraisons et facturations effectuées par la société Multiwagon, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé au 75 avenue Parmentier 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 931 194 112 (ci-après « **Multiwagon** »), qui propose à la vente des concepts mobiles de qualités destinés à un usage professionnel qu'elle commercialise auprès d'entreprises clientes (ci-après le « **Client** »).

Article 1 – Application – Opposabilité

Les présentes CGV régissent (i) les conditions de vente au Client des Produits fournis par Multiwagon ainsi que (ii) les droits et obligations de Multiwagon et du Client tels que définis ci-après. Elles sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client avec l'Offre pour lui permettre de passer commande. Elles sont en outre disponibles sur le site Internet de Multiwagon : <https://www.multiwagon.com/fr/conditions-generales/>.

En signant l'Offre, et en réalisant ainsi une Commande, les CGV et l'Offre sont expressément agréés et acceptés par le Client qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document émanant du Client sauf accord exprès et préalable de Multiwagon.

En conséquence, toute Commande passée auprès de Multiwagon emporte adhésion sans réserve aux CGV. Elles priment sur toutes conditions d'achat ou de modalités contractuelles figurant dans les documents commerciaux émanant du Client.

Le fait que Multiwagon ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes stipulations des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites stipulations.

Le Client certifie avoir la capacité d'accepter les présentes CGV et l'Offre, et s'engage à les respecter.

Article 2 – Définitions

Chacun des termes mentionnés ci-après aura dans les présentes CGV, la signification suivante :

- **Client** : désigne la personne physique ou morale bénéficiaire des Produits et signataire de l'Offre.
- **Commande** : désigne l'accord écrit, donné par le Client à Multiwagon relatif à l'achat d'un ou des Produits, se matérialisant par la signature de l'Offre par le Client.
- **Offre** : désigne le document commercial ou technique émis par Multiwagon et adressé au Client, précisant les caractéristiques essentielles des Produits, leurs quantités, prix, délais et

modalités de livraison. L'Offre, dûment acceptée par le Client, constitue un engagement contractuel et une annexe aux présentes CGV.

- **Partie(s)** : désigne le Client et/ou Multiwagon
- **Produits** : désigne l'ensemble des concepts mobiles conçus, fabriqués ou commercialisés par Multiwagon, tels que notamment des remorques alimentaires, bars mobiles, foodbikes, tuk-tuks, BBQ mobiles et tout autre équipement ou structure similaire figurant dans l'Offre acceptée par le Client.

Article 3 – Modalités de Commande

Sur demande du Client, Multiwagon communiquera une Offre comprenant la description des Produits, leurs quantités, prix et modalité de livraison.

La Commande sera réputée validée lorsque le Client aura renvoyé à Multiwagon l'Offre signée par une personne dûment habilitée.

Toute modification des Produits contenus dans la Commande, de même que tout changement de modalité de livraison souhaité devra être signalé par le Client à Multiwagon au moins trois (3) jours ouvrables avant le jour (i) de retrait dans les locaux de Multiwagon ou (ii) de livraison initialement convenu.

En cas de non-respect de ce délai, le Client sera redevable d'une pénalité de 10% du montant de la Commande. Ces pénalités seront versées selon les modalités prévues à l'article 6 ci-dessous.

Toute erreur manifeste ou faute de frappe évidente affectant l'Offre ne saurait engager Multiwagon envers le Client.

Les images, dessins, textes, prix et informations relatives aux poids, dimensions, couleurs, visuels, et autres éléments descriptifs concernant les Produits apparaissant sur le site Internet de Multiwagon sont mentionnés à titre indicatif.

Seules les informations contenues dans l'Offre engagent Multiwagon envers le Client.

Article 4 – Livraison

La livraison des Produits s'entend de leur mise à disposition du Client par Multiwagon.

Sauf stipulation contraire dans l'Offre, les Produits sont à retirer dans les locaux ou entrepôts de Multiwagon.

A la demande du Client, les Produits peuvent également être livrée à l'adresse souhaitée par le Client.

Dans ce cas, les frais et les modalités de livraison sont précisés dans l'Offre.

La livraison s'effectue selon l'Incoterm 2020 EXW, sauf accord écrit contraire.

Multiwagon s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que les Produits soient livrés aux jours et heures convenus. En toute hypothèse, la livraison dans les délais convenus ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers Multiwagon.

Le Client est informé que les Produits commandés peuvent faire l'objet d'une livraison fractionnée.

En cas de retard dans la livraison imputable au Client, du fait de ses absences répétées ou d'une demande expresse de sa part, Multiwagon se réserve le droit de facturer les frais de livraison additionnels tels que les frais de stockage et de transport, qui seront détaillés dans l'Offre.

La livraison finale n'interviendra qu'après paiement de ces frais supplémentaires.

Article 5 – Réception – retours

Toute réclamation relative à la nature, la qualité ou la conformité des Produits remis au Client, qu'il s'agisse d'un retrait effectué dans les locaux de Multiwagon ou d'une livraison à l'adresse indiquée par le Client, ne sera réputée valable que si elle est formulée par écrit (courriel à service@multiwagon.com ou courrier recommandé avec demande d'avis de réception) dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrés à compter de la mise à disposition ou de la réception effective des Produits.

Il appartient au Client de fournir à Multiwagon toute justification quant à la réalité des vices ou non-conformités constatées.

Le Client devra laisser Multiwagon toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Passé ce délai de sept (7) jours ouvrés, les Produits seront réputés conformes à la Commande et acceptés sans réserve par le Client, aucune réclamation ne pouvant alors être admise.

En cas de vice apparent ou de non-conformité dûment constatés par Multiwagon dans les conditions prévues ci-dessus, le Client pourra obtenir, au choix de Multiwagon, un remplacement des Produits non conformes ou l'émission d'un avoir correspondant à leur valeur.

En cas de livraison non conforme, le Client est en droit de la refuser au moment de la réception. Multiwagon disposera alors d'un délai de sept (7) jours ouvrés pour effectuer une nouvelle livraison conforme à la Commande.

En cas d'absence du Client ou de son représentant, que ce soit au lieu convenu pour la livraison ou au lieu de retrait dans les locaux de Multiwagon, sans préavis adressé à la Société au moins trois (3) jours ouvrés avant la date convenue, les Parties conviendront d'une nouvelle date de retrait ou de livraison.

Les frais liés à cette reprogrammation (notamment frais de stockage temporaire, manutention, transport ou nouvelle livraison) seront entièrement à la charge du Client.

À défaut d'accord sur une nouvelle date ou en cas de non-retrait persistant, Multiwagon se réserve le droit de facturer les Produits comme livrés et d'appliquer des frais de garde ou de stockage conformément à ses tarifs en vigueur.

Le Client reconnaît que les risques relatifs aux Produits sont transférés à compter de leur mise à disposition dans les locaux de Multiwagon, conformément à l'Incoterm EXW, que les Produits soient ensuite enlevés par le Client ou livrés par la Société pour le compte du Client.

Article 6 – Prix et conditions de paiement

Le prix des Produits est déterminé dans l'Offre émise par Multiwagon et acceptée par le Client.

Tous les prix indiqués dans l'Offre sont des prix hors taxes (HT) libellés en euros, étant convenu par avance que la TVA applicable au jour de la Commande est à la charge exclusive du Client.

En cas de livraison des Produits à l'adresse indiquée par le Client, les frais de livraison correspondants sont également précisés dans l'Offre.

Multiwagon établira, à compter de la signature de l'Offre, une facture dont 50 % devra être versé à titre d'acompte dans un délai de 3 jours ouvrés.

Le solde devra être réglé au plus tard 3 jours avant (i) le retrait de la Commande ou 7 jours avant (ii) son expédition, en cas de livraison des Produits à l'adresse indiquée par le Client

Sauf stipulation contraire, les paiements devront être effectués préalablement au retrait ou à l'expédition de la Commande

Sans préjudice de tout autre recours de Multiwagon, le non-paiement total ou partiel par le Client d'une facture à l'échéance stipulée donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'échéance ou au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, la plus haute pénalité étant applicable.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit à la date d'échéance du prix, sans aucune formalité et sans mise en demeure préalable de Multiwagon. Elles seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros par facture sera également appliquée de plein droit par Multiwagon en application de l'article L441-10 du code de commerce. Dans l'hypothèse où les frais exposés pour le recouvrement des sommes impayées seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Multiwagon se réserve le droit de réclamer une indemnisation complémentaire au Client, sur justification.

Sauf accord exprès, préalable et écrit de Multiwagon, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la livraison ou non-conformité des produits commandés par le Client d'une part, et les sommes dues, par ce dernier, à Multiwagon au titre de l'achat desdits Produits, d'autre part.

Article 7 – Garantie - Responsabilité

Multiwagon s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour permettre le respect des délais de retrait des Produits ou de livraison à l'adresse indiquée par le Client, sans pour autant qu'il en résulte une obligation de résultat à sa charge.

Les produits livrés par Multiwagon bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de 1 (un) an, à compter de la date de livraison ou de retrait, couvrant la non-conformité des Produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par Multiwagon. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer Multiwagon, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 1 (un) an à compter de leur découverte.

Multiwagon remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation et des instructions données par Multiwagon.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit y compris en cas de réparation, modification ou démontage du Produit effectué par un tiers ou par le Client lui même.

Le Client s'engage expressément à consulter les instructions sur l'emballage, les manuels d'utilisation et le site Internet de Multiwagon avant d'utiliser les Produits.

Le Client s'engage également à vérifier que le bon fonctionnement des Produits avant utilisation, notamment l'état des pneus, de l'éclairage, et l'état des pièces composant les Produits.

En tout état de cause, la responsabilité que Multiwagon peut encourir, quelle qu'en soit la cause ou la nature, est expressément limitée au montant hors taxes du prix figurant sur la facture relative à la Commande concernée.

Aucune Partie ne sera responsable envers l'autre Partie de tout dommage indirect, spécial, consécutif ou potentiel ou de toute perte de quelque nature ou description que ce soit, y compris les pertes économiques, les pertes de chiffre d'affaires, de marge, ou les dommages à l'image, subis ou encourus par cette Partie en vertu ou en relation avec le Contrat, les présentes CGV ou à la suite de toute activité dans le cadre du Contrat et des présentes CGV.

Article 8 – Force majeure

La responsabilité des Parties ne pourra être engagée ni recherchée dans l'hypothèse où l'exécution de l'une de ses obligations est empêchée ou retardée en raison d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur au sens de l'article 1218 du code civil. Sans que cette liste ne soit exhaustive, sont notamment considérés comme cas de force majeure : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, les attentats, les catastrophes naturelles, incendies, dysfonctionnements ou interruptions du réseau de télécommunications ou du réseau électrique.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, Multiwagon s'engage à prévenir par écrit le Client dans les meilleurs délais. Dans de telles circonstances, l'exécution des Commandes pourra être suspendue de plein droit sans indemnité. Si l'événement a une durée supérieure à trente (30) jours ouvrables, les Commandes pourront être résiliées d'un commun accord entre les Parties ou à l'initiative de l'une d'entre elles, sans indemnité de part et d'autre conformément aux stipulations de l'article 10.

Article 9 – Réserve de propriété

Le transfert de propriété du Client est subordonné au complet paiement du prix, en principal et accessoires, par le Client.

Par paiement, il faut entendre soit l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce, soit le crédit du compte de Multiwagon si le paiement est effectué par virement.

A défaut de paiement à l'échéance convenue et si à titre exceptionnel le retrait ou la livraison de la Commande a eu lieu avant le paiement intégral du prix, Multiwagon pourra reprendre possession, aux frais du Client, des Produits dont il est resté propriétaire et, à son gré, pourra résilier la Commande conclue avec le Client par simple lettre recommandée adressée à ce dernier, sans aucune indemnité et sans préjudice des dommages-intérêts qu'il pourrait réclamer.

Pendant toute la durée de la réserve de propriété, le Client s'engage à conserver les Produits dont il est dépositaire de telle sorte qu'ils ne puissent être confondus avec des marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs.

Le Client autorise expressément Multiwagon ou toute personne désignée à accéder au lieu dans lequel les Produits sont entreposés aux fins de restitution.

Le transfert au Client des risques de perte et de détérioration des Produits sera réalisé dès livraison et/ou réception desdits produits, indépendamment du transfert de propriété, et ce quelle que soit la date de la commande et du paiement de celle-ci.

En conséquence, le Client s'engage expressément à souscrire une assurance couvrant les Produits contre tous risques effective à compter de la Livraison ou remise du Produit au Client.

Le Client s'engage à en remettre une copie de cette police d'assurance à Multiwagon à première demande.

En cas de livraison, le Client reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, Multiwagon étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les Produits commandés au transporteur qui les a acceptés sans réserves. Le Client ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre Multiwagon en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

Article 10 – Résiliation du contrat

10.1 Résolution pour force majeure

Il est convenu expressément que les Parties peuvent résoudre de plein droit le présent Contrat, sans sommation, ni formalité.

10.2 Résolution pour manquement d'une Partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations suivantes :

Obligation de paiement,

Obligation de remise au transporteur des Produits dans les délais convenus dans l'Offre en cas de livraison,

Obligation de retrait des Produits dans les délais convenus dans l'Offre,

Obligation de souscription d'assurance,

visées aux articles 3 à 7 du présent Contrat, celui-ci pourra être résolu au gré de la Partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit, la mise en demeure résultant du seul fait de l'inexécution de l'obligation, sans sommation, ni exécution de formalités.

10.4 Clause pénale

En cas de résiliation ou d'annulation du présent contrat par le Client, en l'absence de tout fondement juridique, le Client sera tenu de verser à Multiwagon, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire égale au montant de l'acompte versé lors de la conclusion du contrat.

Cette somme sera acquise de plein droit au Prestataire, sans préjudice de son droit de solliciter l'indemnisation de tout préjudice complémentaire dans l'hypothèse où le dommage subi excéderait le montant de ladite pénalité, conformément aux dispositions de l'article 1231-5 du Code civil.

Article 11 – Contestation commerciale

Par dérogation expresse aux dispositions de l'article L110-4 du code de commerce, toute contestation ou réclamation de la part du Client relative à l'ensemble de la relation commerciale avec Multiwagon (facture, Commande, qualité des Produits, créance diverse, etc.) devra être formulée au plus tard dans les douze (12) mois suivant le fait générateur de la contestation ou de la réclamation. A défaut, aucune réclamation ou contestation ne pourra plus être présentée et sera considérée, dès lors, comme étant prescrite et strictement irrecevable.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Les Parties s'autorisent expressément, ainsi que leurs affiliées, à utiliser réciproquement leur nom, leur logo, leur marque et/ou tout autre signe distinctif à titre de référence commerciale, sur tout support de communication de leur choix (plaquette, présentation, site Internet...) et ce pendant la durée de leurs relations et pendant une durée de deux (2) ans suivant l'exécution de la dernière Commande du Client. Le Client autorise Multiwagon à diffuser un communiqué de presse, dont le contenu aura été préalablement validé par le Client.

Toutefois, aucune Commande de Produits par le Client ne lui donnera un quelconque droit sur les marques, logos, modèles, dessins, concepts, éléments visuels ou techniques dont Multiwagon détient la propriété intellectuelle ou industrielle.

En conséquence, le Client s'engage à respecter ces droits à ne pas les altérer et s'interdit de revendiquer quelque droit que ce soit sur ceux-ci, même dans le cas où il aurait contribué à les faire modifier ou améliorer. Il s'interdit également de chercher à les imiter, les reproduire ou les faire imiter ou reproduire par des tiers, directement ou indirectement et ce, pendant toute la durée de leur protection.

Le Client qui aurait connaissance d'une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle détenus par Multiwagon devra en informer immédiatement Multiwagon par tous moyens.

Article 13 – Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à conserver confidentielles, toutes informations communiquées par l'autre Partie relatives à l'exécution des Commandes, notamment les informations techniques et/ou commerciales, et de manière générale, toutes informations relatives aux activités de l'autre Partie et/ou de ses affiliées (ci-après les « **Informations Confidentielles** ») et ce, pendant une durée de cinq (5) ans suivant l'exécution de la Commande concernée.

Toutefois, les Informations Confidentielles pourront être divulguées dans la seule mesure où une juridiction compétente, ou un expert désigné par celle-ci l'exige, à la condition que la Partie ainsi contrainte à divulgation ait adressé dans les meilleurs délais à l'autre Partie une notification écrite relative aux exigences légales ou réglementaires de divulgation.

Article 14 – Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la présente clause, les termes, « Données à Caractère Personnel », « Traitement », « Responsabilité de Traitement », « Personnes Concernées », « Sous-Traitant », « Autorité de Contrôle » ont la définition qui est donnée au sein de l'article 4 du Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « **RGPD** »).

Les Données à Caractère Personnel communiquées par le Client font l'objet d'un Traitement par Multiwagon en tant que Responsable de Traitement dans le strict respect des dispositions applicables en matière de protection des Données à Caractère Personnel et notamment du RGPD et/ou de toutes autres dispositions issues de législations nationales applicables (ci-après « **Règlementation applicable** »).

Les Données à Caractère Personnel collectées auprès du Client sont nécessaires à (i) l'exécution des prestations dans le cadre des présentes, (ii) la communication avec le Client y compris à des fins de prospections commerciales et (iii) la défense des droits de Multiwagon en cas de litige avec le Client. Les Traitements sont fondés sur l'exécution des Commandes.

Les Données à Caractère Personnel collectées sont principalement destinées à l'usage de Multiwagon et ne seront accessibles qu'aux salariés de Multiwagon qui ont besoin d'y accéder dans le cadre de leurs fonctions pour les finalités susvisées (hors prospection commerciale).

Néanmoins, en raison même de la nature des relations entre Multiwagon et le Client, elles pourront également être accessibles pour des prestataires de services tiers agissant en tant que Sous-Traitant pour exécuter notamment des services d'hébergement, de stockage, d'analyse, de communication, de traitement de données, de gestion de base de données ou encore de maintenance informatique. Ces Sous-Traitants n'agiront que sur instruction de Multiwagon, n'auront accès aux Données à Caractère Personnel des personnes concernées que pour exécuter ces services et seront tenus aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité.

Les Données à Caractère Personnel du Client sont actuellement hébergées et traitées sur le territoire de l'Union européenne. Elles seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant les durées de prescription applicables. Pendant cette durée, Multiwagon met en place les mesures assurant la sécurité des Données à Caractère Personnel, notamment contre tout accès non autorisé ou effacement.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de toute ou partie des Données à Caractère Personnel le concernant ainsi que d'un droit d'opposition, d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité de ces Données à Caractère Personnel. Pour les Traitements fondés sur le recueil du consentement, le Client peut retirer son consentement à tout moment. Le Client peut exercer ses droits sur simple demande par e-mail à l'adresse : service@multiwagon.com. Le Client dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 15 – Modification des CGV

Les présentes CGV pourront être modifiées par Multiwagon à tout moment, étant entendu que toute éventuelle modification sera notifiée au Client et s'appliquera aux ventes conclues postérieurement à la date d'entrée en vigueur des CGV modifiées.

Toute commande du Client passée après ces modifications vaudra acceptation de la nouvelle version des CGV.

Article 16 – Droit applicable et clause attributive de juridiction

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

À défaut de règlement amiable, toute contestation pouvant survenir entre Multiwagon et le Client relative à l'application des CGV et/ou à la formation et/ou à l'exécution et/ou à la résiliation des CGV et/ou de la Commande passée sera de la compétence exclusive des tribunaux et juridictions du ressort de la cour d'appel de PAU, et ce, même en cas de procédure d'urgence, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 17 – Dispositions diverses

En cas de nullité totale ou partielle d'une ou plusieurs clauses des présentes CGV, les autres clauses continueront de s'appliquer et de recevoir leur plein effet entre Multiwagon et le Client. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes conditions, accords et communications antérieurement établis à ce sujet entre les parties, que ce soit verbalement ou par écrit.